MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA COHÉSION SOCIALE

AVIS DE CONCOURS

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

> Avis de concours interne sur épreuves pour le recrutement de secrétaires médicaux de la fonction publique hospitalière

> > NOR: *ETSH1040468V*

Un concours interne sur épreuves aura lieu au syndicat interhospitalier de la Creuse, centre hospitalier de Guéret (Creuse), en application du 2° de l'article 20 du décret n° 90-839 du 21 septembre 1990 modifié portant statuts particuliers des personnels administratifs de la fonction publique hospitalière, en vue de pourvoir 2 postes de secrétaire médical de la fonction publique hospitalière, vacants dans cet établissement.

Peuvent être candidats les fonctionnaires et agents des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986, de l'État, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à caractère administratifs. Ils doivent être en fonctions et justifier de trois années au moins de services publics.

Les candidatures doivent être adressées, au plus tard dans le délai d'un mois à compter de la date de publication du présent avis au *Bulletin officiel* du ministère de la santé, par lettre recommandée (le cachet de la poste faisant foi), au directeur du syndicat interhospitalier de la Creuse, centre hospitalier, 39, avenue de la Sénatorerie, BP 159, 23011 Guéret Cedex, auprès duquel peuvent être obtenus tous les renseignements complémentaires pour la constitution du dossier, les date et lieu du concours.